



Direction Générale Ressources
BATII - Direction Administrative et Financière

Arrêté

Arrêté relatif à la désignation des candidats admis à concourir pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du Port des Arts Nomades à Nantes

La Maire de Nantes,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2162-18,

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 octobre 2023 autorisant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre sur « esquisse » pour la construction du Port des Arts Nomades à Nantes et constituant une commission d'appel d'offre *ad hoc* tenant lieu de jury chargé de désigner les équipes de maîtrise d'œuvre et d'émettre un avis sur les projets émis,

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 portant élection des Adjoints,

Vu l'arrêté n° 2023_108ARR du 26 octobre 2023 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Vu l'avis de concours envoyé à la publication le 16 février 2024, fixant, notamment, à 3 le nombre de candidats admis à concourir,

Vu le procès verbal de l'examen des candidatures et l'avis du jury réuni le 16 mai 2024,

Considérant qu'il y a lieu, conformément à l'article R. 2162-18 précité du Code de la commande publique, de désigner les candidats admis à participer au concours,

Arrête

Article 1^{er} - Les candidats admis à participer au concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction du Port des Arts Nomades à Nantes sont les suivants :

- Groupement K ARCHITECTURES
- Groupement COMPAGNIE ARCHITECTURE
- Groupement MABIRE-REICH ARCHITECTES

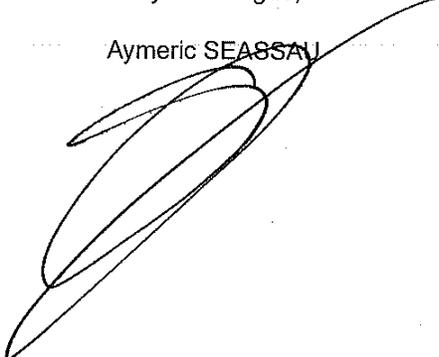
Article 2 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le **13 JUIN 2024**

Pour Madame La Maire,

L'adjoint délégué,

Aymeric SEASSAU



Transmis en préfecture le : **18 JUIN 2024**

Mis en ligne le : **18 JUIN 2024**